

# SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH  
Et des personnels administratifs et de maintenance  
**Du Port du Havre**

[www.cgt-gpmh.com](http://www.cgt-gpmh.com)

Le Havre, le 5 janvier 2015

Camarades,

Afin de passer à une seule paie, la Direction a supprimé la paie 2 en décembre 2014.

Nous avons eu plusieurs réunions, et ce qui avait été décidé était de payer 50 % du net fin décembre et les autres 50 % début janvier, ce qui permettait de limiter cet impact fiscalement.

Nous venons de nous apercevoir que la période de prise en compte des éléments fluctuants a elle aussi été changée, ce qui pour nombre d'entre vous, induit un manque de 15 jours d'éléments variables sur la paie qui vient de vous être versée.

<u>Avant</u>	<u>Maintenant</u>
Date de paie 5 décembre	Date de paie 31 décembre
SBMR de novembre	SBMR de décembre
Eléments permanents	Eléments permanents
Eléments variables : 15 oct - 15 nov	Eléments variables : 15 nov - 30 nov

### Au 31 janvier

SBMR de janvier

Eléments variables : 1<sup>er</sup> déc – 31 déc

### Au 28 février

SBMR de février

Eléments variables : 1<sup>er</sup> jan – 31 jan

→ Il existe donc un décalage permanent de 15 jours par rapport à l'ancien système de paie.

Nous intervenons auprès de la Direction afin qu'une solution rapide soit trouvée et nous vous tiendrons informés de la suite.

Le Secrétaire Général,



L. DELAPORTE

Pour info et affichage